



APPEL A PROPOSITION

La révision des nomenclatures à Unifaf

Proposition à retourner impérativement pour le 15 septembre 2010

Sous la forme d'un exemplaire par courrier postal et d'un exemplaire par courrier électronique à :

à

Unifaf / Direction Recherche, Etudes et Développement
à l'attention de Pierre-Marie LASBLEIS
31, rue Anatole France
92309 – Levallois-Perret cedex
pierre-marie.lasbleis@unifaf.fr

Pour permettre aux cabinets candidats de faire valoir leurs compétences et de nous apporter une réelle contribution, ce cahier des charges présente les contexte, objectifs et principes directeurs de la mission envisagée sans entrer dans un niveau de détail qui nous priverait de leurs apports.

1 / Introduction

a- Présentation du commanditaire

Unifaf, OPCA...

Unifaf est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la collecte et la gestion des fonds de formation continue de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, du secteur privé à but non lucratif. Structuré en 22 délégations régionales, Unifaf compte 20 000 établissements adhérents qui emploient près de 700 000 salariés.

Ses missions ont pour objectifs de :

- Soutenir les politiques de formation des adhérents,
- Optimiser les fonds de la formation professionnelle continue,
- Mettre en œuvre les orientations et priorités définies par la branche professionnelle relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des établissements adhérents.

... du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif ...

Créé depuis plus de trente cinq ans par les partenaires sociaux de ce secteur, Promofaf devenu Unifaf en 2005 est géré par un Conseil d'Administration Paritaire composé de l'Unifed qui rassemble cinq organisations d'employeurs et les cinq organisations représentatives des salariés.

Les adhérents sont des organisations (exemples : associations, fondations,...) à but non lucratif, gestionnaires d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite, maisons d'enfants à caractère social, instituts médico-pédagogiques,...).

... présent sur l'ensemble du territoire.

Dès l'origine, Unifaf s'est structuré régionalement en 22 Délégations où siègent des délégations régionales paritaires, dont la composition est similaire à celle du Conseil d'administration paritaire.

Ces instances politiques sont relayées par des services techniques. Aujourd'hui, près de 300 permanents sous l'autorité d'un Directeur Général, sont répartis entre le siège et les 22 délégations régionales.

b- Objet du cahier des charges

Le présent appel à proposition s'inscrit dans le cadre du projet de révision des nomenclatures internes à Unifaf. Il définit la mission de maîtrise d'œuvre de ce chantier.

2/ La révision des nomenclatures

a- Le contexte : les nomenclatures à Unifaf

Afin de codifier un certain nombre d'informations relatives à ses adhérents et à leur activité formation, Unifaf emploie aujourd'hui 5 nomenclatures, dont la structure initiale date de 1993 et qui ont connu des révisions plus ou moins conséquentes en 1998 et en 2006. Ces 5 nomenclatures sont les suivantes :

1. La nomenclature des établissements : elle compte 190 codes regroupés en 4, 17 et 64 agrégats. Elle obéit à une logique de secteur d'activité (sanitaire/social/médico-social) qui s'appuie pour l'essentiel sur les catégories d'établissement définies par le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), géré par le Ministère de la Santé et des Sports.
2. La nomenclature des organismes de formation : elle compte 80 codes regroupés en 3 et 8 agrégats. Le classement emprunte la logique retenue par la DGE-FP et s'opère à partir du statut

des organismes (public/privé de la Branche/privé hors Branche). Les codes peuvent soit désigner un seul organisme, soit en regrouper une famille.

3. La nomenclature des emplois : elle compte 116 codes regroupés en 5 et 19 agrégats et repose sur une logique de domaines d'emploi (médical, soins/social/service à la personne/services généraux) et non de catégories socioprofessionnelles comme par exemple la nomenclature PCS de l'INSEE. Les codes désignent un emploi ou un groupe d'emplois.
4. et 5. La nomenclature des actions de formation. Elle se compose de deux nomenclatures – les actions de formation non diplômantes et diplômantes – qui reposent sur la même organisation en domaines et sous-domaines de formation (7 et 40 agrégats). La nomenclature des actions diplômantes compte près de 400 codes, correspondant majoritairement à un diplôme et dans les autres cas à une famille de diplômes. Celle des actions non-diplômantes en compte pour sa part plus de 200.

La mise à jour ou la refonte de ces nomenclatures paraît aujourd'hui nécessaire tant pour prendre en compte leurs lacunes actuelles que pour permettre à l'OPCA d'être à la hauteur des enjeux qui se posent à lui.

b- Les difficultés rencontrées et les enjeux pour l'avenir

L'utilisation de ces différentes nomenclatures soulève en effet un certain nombre de questions.

1. Un premier diagnostic différencié selon les nomenclatures utilisées.

Un premier diagnostic interne conduit à porter des appréciations différentes sur les nomenclatures.

On peut relever à titre d'exemple :

- La nomenclature des activités : elle s'appuie sur une nomenclature externe existante et reconnue, le codage des activités est fait exclusivement par le service Adhésions, ce qui limite le risque d'erreurs ou de divergences de codage. De simples adaptations sont envisageables pour intégrer de nouvelles activités ou pour renforcer la cohérence avec le FINISS.
- Les nomenclatures des actions de formation : elles posent à l'inverse de nombreuses difficultés. La première d'entre-elles tient à leur précision extrême – pas moins de 200 codes pour les actions non diplômantes – qui nécessite une analyse fine de l'action de formation à coder ; ce qui suppose, outre une bonne connaissance de la nomenclature, une capacité à identifier et à comprendre les thématiques traitées dans la formation. Or, la saisie et le codage sont confiés à des chargés de formation, voire à des personnes en CDD, recrutées spécifiquement pour la saisie des dossiers et qui ne réunissent pas nécessairement ces deux compétences. Il en résulte une extrême disparité dans la qualité des données saisies qui les rendent – au moins pour les formations non diplômantes – largement inexploitable.

2. Les nomenclatures, un élément d'un processus complexe visant une meilleure qualité des données

Au-delà des différences de diagnostic sur l'usage des cinq nomenclatures, le premier enjeu majeur pour l'OPCA est de mieux pouvoir tracer sa propre activité, la piloter et en rendre compte.

A l'heure où la réforme de la formation professionnelle renforce la dimension de conseil aux adhérents, introduit une démarche de contractualisation entre l'OPCA et l'Etat autour d'objectifs précis – et renforce de ce fait les obligations en matière de reporting -, limite les fonds disponibles à travers le prélèvement du FPSPP, l'OPCA doit se doter d'outils fins pour suivre et piloter l'activité formation de ses adhérents. Ces outils n'ont de sens que si la fiabilité des données disponibles dans le système de gestion est optimale. L'ensemble du processus permettant d'obtenir des informations fiables doit donc être expertisé. Il intègre en premier lieu ces nomenclatures qui constituent le langage commun adopté par l'OPCA mais il recouvre également les conditions de codage et de contrôle des informations saisies.

3. Les nomenclatures à l'image d'un OPCA ouvert sur l'extérieur

Si les enjeux de qualité des données renvoient au processus de codage des informations, la capacité de l'OPCA, à travers ses nomenclatures, à dialoguer avec ses partenaires pose la question de l'arborescence des données et de l'élaboration de tables de passage. Le paysage actuel de la formation professionnelle pousse l'OPCA à développer des liens avec de nombreux partenaires et co-financeurs, qu'il s'agisse du FPSPP, de Pôle-Emploi, de la DGE-FP et des DIRECCTE, des Conseils régionaux ou du Fonds Social Européen pour ne citer que quelques exemples. Par ailleurs, Unifaf en tant que support technique de l'Observatoire prospectif des métiers et qualifications de la Branche, a renforcé depuis quelques années son expertise dans l'analyse des problématiques d'emploi, confronte dans ce cadre ses données avec celles de l'INSEE ou des autres grandes sources publiques, et se compare avec les autres composantes du secteur sanitaire et social, notamment au niveau des régions. Cette ouverture de l'OPCA vers l'extérieur l'oblige à adopter un langage d'analyse compréhensible et à retenir des catégories emboîtables dans les nomenclatures publiques existantes.

La refonte des nomenclatures s'inscrit donc dans cette double préoccupation d'amélioration de la qualité de données et de leur compatibilité avec les catégories utilisées par les partenaires extérieurs.

3/ Contenus de la mission attendue

a- Objectifs de la mission d'appui à la refonte des nomenclatures

La mission confiée au prestataire sera d'assister l'OPCA dans ce travail de remise à plat des nomenclatures et du processus de saisie des données afin d'aboutir à la mise en œuvre effective du nouveau système le 1^{er} janvier 2012.

b- Organisation de la mission

La mission du prestataire se déroulera en deux phases :

1. Du diagnostic au cahier des charges

Objectifs

Cette première phase a pour objectifs de :

- Etablir/affiner le diagnostic de l'utilisation des nomenclatures actuelles et plus largement du processus permettant la saisie et l'exploitation de données fiables,
- Déterminer les principes et le cahier des charges des nouvelles nomenclatures, sans omettre de prendre en compte ce qui est fait, en la matière, par les partenaires de l'OPCA et les fournisseurs habituels de données emploi / formation,
- Formuler des préconisations sur le processus de saisie et de contrôle des données.

Organisation

Pour mener à bien ces objectifs, le prestataire aura à :

- Recueillir le point de vue sur les nomenclatures existantes, les besoins à prendre en compte, le processus de saisie, de codage et de contrôle des données d'un certain nombre d'acteurs clés internes à Unifaf, qu'ils soient producteurs ou utilisateurs de données. Parmi ceux-là, on peut citer : le comité de direction, les services adhésions, qualité, gestion des financements, études et prospective, ingénierie et développement, délégation aux affaires juridiques, direction informatique ainsi que plusieurs représentants des délégations régionales (encadrement et collaborateurs des services régionaux).

- Recenser et analyser les principales nomenclatures publiques utilisées sur les emplois, les activités et les actions de formation, comparer les pratiques d'Unifaf à celles d'autres grands OPCA sur les nomenclatures utilisées et sur le processus de saisie et codage des données.
- Sur la base de ces deux recueils d'information, produire un livrable comprenant :
 - i. un rapport synthétique de diagnostic,
 - ii. le cahier des charges des nouvelles nomenclatures,
 - iii. la formulation de propositions d'organisation pour améliorer la qualité des données de la base de gestion.

C'est au vu des conclusions de la 1^{ère} phase - validées par le Comité de direction - que seront précisés les contours de la deuxième phase.

Calendrier

Cette première phase ne devra pas excéder 3 mois et se déroulera donc du 1^{er} novembre 2010 au 31 janvier 2011.

2. La construction des nomenclatures et leur déploiement

Objectifs

La deuxième phase a pour objectif de mettre en œuvre les orientations retenues en vue d'une entrée en application des nouvelles nomenclatures au 1^{er} janvier 2012.

Organisation

L'organisation de la deuxième phase ne pourra être définie avant la détermination d'un scénario de révision des nomenclatures existantes. Le prestataire aura dans cette seconde phase, en lien étroit avec la maîtrise d'ouvrage, à mettre en application le cahier des charges retenu : création de nouveaux codes, agrégats, établissement de tables de passage permettant la mise en correspondance avec des nomenclatures externes, appui éventuel aux services concernés pour la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, lien avec la Direction informatique pour l'intégration des nouvelles nomenclatures, élaboration d'un plan de communication et de formation interne pour le déploiement du nouveau système...

La réponse au présent cahier des charges devra porter sur les deux phases en identifiant clairement les éléments correspondant à chacune d'entre-elles tant en termes de démarche que de budget.

L'engagement d'Unifaf portera dans un premier temps sur la première phase. A l'issue de cette première phase, le prestataire retenu et Unifaf se mettront d'accord sur le périmètre définitif de la seconde phase.

c- Principes d'intervention

La mission du prestataire s'exerce en lien étroit avec le service Etudes et Prospective de la Direction Recherche, Etudes et Développement, service mandaté pour piloter ce projet, au sein d'un groupe-projet composé des services les plus concernés par cette question (services qualité, adhésions, gestion des financements, ingénierie et développement...).

Le prestataire est membre permanent du groupe-projet. A ce titre :

- il prépare et participe aux différentes réunions,
- il co-construit avec la DRED les outils nécessaires à la réalisation de la prestation,
- il réalise les actions et produit les matériaux nécessaires à la conduite du programme de travail,
- il apporte son expertise, alimente la réflexion des acteurs,
- il agit en totale indépendance dans l'analyse de l'information et garantit le développement d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs tout au long du processus.

Outre la présentation régulière des travaux intermédiaires au groupe-projet, le rapport de fin de 1^{ère} phase et les éléments de suivi de la 2^{ème} phase seront soumis à la validation du Comité de direction.

4/ Modalités de dépôts des candidatures

a- Documents de référence à fournir par les candidats

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- L'identification et les références officielles (raison sociale, nom et prénoms du dirigeant, adresse, téléphone, mail...).
- Des références sur des interventions similaires.
- Une présentation de l'intervention proposée et des moyens qui seront mis en œuvre pour mener à bien la mission (moyens techniques et humains – CV des membres de l'équipe intervenants...).
- Une description détaillée des méthodologies de travail proposées.
- Un plan prévisionnel de travail précisant notamment le planning des travaux et des productions livrables.
- Le coût de la prestation (HT et TTC), frais de déplacements compris.

b- Dépôt des candidatures

Les réponses au cahier des charges sont à adresser à la DRED d'Unifaf, 31, rue Anatole France, 92309 Levallois Perret Cedex, à l'attention de Pierre-Marie Lasbleis, Responsable du service Etudes et Prospective de la DRED, au plus tard **le 15 septembre 2010**.

c- La sélection des candidatures

L'évaluation et la sélection des candidatures se feront prioritairement sur les critères suivants :

- L'adéquation au cahier des charges.
- La composition de l'équipe associée (compétences et expériences).
- la disponibilité de l'équipe, les délais de réalisation.
- Le coût de la prestation.

Annexe délivrable à la demande du candidat

- Nomenclatures internes à Unifaf.

Sur simple demande auprès de Maryse FILLEAU (maryse.filleau@unifaf.fr), les nomenclatures internes seront transmises à titre informatif ; elles ne sont ni modifiables ni diffusables.